



MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2024/19
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 4 avril 2024

Date de la convocation : 28/03/2024
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 11

Date d'affichage : 28/03/2024
Nombre de présents : 11
Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Présents : Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Isabelle SILHOL, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Dominique ZARAGOZA

Absents représentés : /

Absents excusés : Magalie BILHAC, Estelle BONNIOL, Muriel HUGOL, Christophe VIDAL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : DÉSAFFECTATION CHEMIN DE SERVICE – MISE A ENQUETE PUBLIQUE ALIENATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L.161-10 du code rural qui stipule que « Lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale conformément à l'article L.161-11 n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête.

Considérant que cette désaffectation concerne la partie Est du chemin de service au droit des parcelles B 1152, B 989, et B 415 ;

Considérant que cette jonction de chemin appartenant au domaine privé de la commune peut être aliéné puisque sa désaffectation à l'usage public est constatée ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation du chemin de service au droit des parcelles B 1152, B 989, et B 415.

DECIDE de procéder à une mise à enquête publique dans le dossier d'aliénation présenté.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 08/04/2024
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification